

Joyeuses fêtes!

En cette fin de trimestre, qui aura sans doute été bien remplie, nous tenons à vous souhaiter un joyeux temps des fêtes. Nous espérons que cette période de réjouissance soit pour vous un moment de repos et surtout une belle occasion pour vous retrouver auprès de ceux qui vous sont chers.

Au plaisir de vous revoir en janvier!

Les membres du Comité exécutif



Martine Legrand, « Promenade en ski de fond », Huile 30,5 x 91 cm, 2010

Le Manifeste du Forum social bas-laurentien

Jean-François Girard, membre du Comité de coordination du Forum social bas-laurentien

Le premier forum social de la région du Bas-Saint-Laurent s'est tenu à Esprit-Saint du 29 septembre au 2 octobre 2011. Rappelons que cet événement a permis à près de 500 personnes d'échanger sur leurs préoccupations et leurs aspirations sur des thèmes tels que la justice sociale, l'occupation du territoire, l'environnement et la participation citoyenne. Le Manifeste du Forum social bas-laurentien, qui vient ponctuer cet événement, se veut le reflet des débats et des prises de positions des participantes et participants et une invitation à poursuivre les actions visant à faire de la région du Bas-Saint-Laurent un lieu où le réchauffement social se manifeste avec vigueur pour le mieux-être de toute la population.

Les organisations et la population sont invitées à adhérer au Manifeste du Forum social bas-laurentien en envoyant leurs noms et coordonnées à l'adresse : info@forumsocialbaslaurentien.org. Noter également que les actes du Forum seront disponibles au début de l'année 2012. □

Manifeste

« Nous, citoyennes et citoyens du 1^{er} forum social bas-laurentien, affirmons notre engagement à poursuivre le réchauffement social de toutes nos communautés.

C'est pourquoi, dans la foulée de tous les forums sociaux, nous maintenons notre opposition au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme.

Pour résister aux impacts destructeurs de ce système, nous nous engageons :

- * À multiplier les espaces de débats citoyens démocratiques et mobilisateurs;
- * À maintenir et renforcer les liens créés et à venir;
- * À s'allier aux luttes qui défendent la dignité, le bien commun et la justice sociale;
- * Et à être solidaires de propositions alternatives concrètes et ancrées dans nos milieux.

Par ces engagements, qui deviendront pour nos communautés autant de gestes porteurs de sens, nous développerons sans relâche les voies du réchauffement social. Nous le ferons, inspirés par l'audace de nos utopies, la force de notre intelligence collective et la détermination de nos solidarités. »

Les vacances de Noël? Un petit rappel

*Alain Dion, responsable de l'application
de la convention collective*

Plusieurs personnes se demandent si la période des fêtes peut être considérée, au sens légal du terme, comme une période de vacances. À ce sujet, l'article 8-2.01 de notre convention collective nous rappelle que « l'enseignante ou l'enseignant à temps complet a droit à deux (2) mois de vacances rémunérées dans la mesure où elle ou il a été disponible au sens de la convention collective pendant dix (10) mois ». Les enseignantes et les enseignants à temps partiel sont également soumis aux mêmes règles, mais au prorata de leur charge de travail. Au sens légal, nous ne devons donc pas considérer la période des fêtes et le temps écoulé entre le trimestre d'automne et le trimestre d'hiver comme des vacances, mais bien comme une période où les enseignantes et les enseignants sont considérés disponibles au collège.

Les seuls véritables congés reconnus entre le trimestre d'automne et le trimestre d'hiver sont les congés fériés du 25 décembre et du 1^{er} janvier. Cette année, ces deux congés se retrouvent un dimanche. Ils ont donc été déplacés au lundi 26 décembre 2011 et au lundi 2 janvier 2011. Les autres jours sont des journées de disponibilité au sens de notre convention collective. □

Signature de contrat

*Alain Dion, responsable de l'application
de la convention collective*

En janvier prochain, certains d'entre vous auront à signer un contrat pour le trimestre d'hiver 2012. Ce contrat comporte plusieurs informations déterminant entre autres vos conditions de travail : les caractéristiques qui définissent votre emploi, la discipline pour laquelle vos services sont retenus, votre expérience professionnelle, la scolarité reconnue, l'échelon salarial, le type d'engagement (sessionnel ou annuel) et la durée du contrat.

Vous devez vous assurer que tous ces renseignements sont exacts et correspondent bien à votre situation réelle. La vigilance est donc de mise. Si vous avez le moindre doute, n'hésitez surtout pas à nous contacter au SEECR (Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski) au poste téléphonique 2176. Vous pouvez également venir nous rencontrer au bureau B-210. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions.

Comme enseignantes et enseignants, nous savons qu'il est important de varier nos sources d'information afin de faire les choix pédagogiques les mieux éclairés. Alors, imaginez ce qu'il en est quand il est question de votre cheminement professionnel!

Bon trimestre! □

Un « 4 à 6 » syndical

*Josée Ruest, responsable des pratiques syndicales
et des droits nouveaux*

Vous êtes invités à un « 4 à 6 » syndical le mardi 17 janvier 2012 (salle à déterminer). Ce sera une occasion pour se retrouver et s'offrir de bons vœux, mais également pour échanger sur la situation des cégeps en région.

D'ailleurs, dans notre plan de mobilisation sur la situation des cégeps en région, adopté lors de la dernière assemblée générale, nous avons prévu concevoir une banderole qui nous servira pour différentes actions à venir. Notre « 4 à 6 », sera une belle occasion pour identifier, ensemble, un thème porteur de nos revendications.

Nous vous y attendons en grand nombre! □

Agenda

Décembre 2011

21 : Fin de trimestre

Janvier 2012

17 : Formation présidence d'assemblée

17 : « 4 à 6 » syndical

23 : Début des cours

26 : Date limite du Prix Nicole-FORTIN

31 : Assemblée générale

Trimestre d'hiver 2012 : calendrier des instances syndicales locales

Julie Lefebvre, responsable des communications

Nous vous prions de consulter ce calendrier afin d'éviter, autant que possible, d'inscrire d'autres réunions ou activités à votre agenda aux dates et heures des assemblées générales ou conseils syndicaux, de façon à ce que tout le personnel enseignant puisse participer activement à la vie syndicale. Chacun devrait conserver la possibilité de donner son avis sur les dossiers qui influencent l'exercice de sa profession. □

Les dates à retenir :

- ▶ le mardi 31 janvier : Assemblée générale
- ▶ le mardi 14 février : Conseil syndical
- ▶ le mardi 28 février : Assemblée générale
- ▶ le mardi 20 mars : Conseil syndical
- ▶ le mardi 27 mars : Assemblée générale
- ▶ le mardi 10 avril : Assemblée générale
- ▶ le mardi 24 avril : Assemblée générale
- ▶ le mardi 1^{er} mai : Conseil syndical
- ▶ le mardi 29 mai : Assemblée générale annuelle